

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2018

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport financier devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2018-2019](#). Ce rapport financier trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

Mandat et activités de programmes

La Commission des champs de bataille nationaux (la Commission), en tant que gestionnaire du parc des Champs-de-Bataille, permet aux Canadiens et aux Canadiennes de bénéficier du premier parc historique national au Canada et de l'un des plus prestigieux parcs urbains au monde. La Commission assume la responsabilité de l'administration, de la gérance, de la conservation et de la mise en valeur du parc des Champs-de-Bataille (situé dans la ville de Québec) ainsi que de la gestion des fonds attribués à cette fin. La Commission tient son mandat de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, promulguée le 17 mars 1908, et ses amendements. La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques. Le ministre du Patrimoine canadien et du multiculturalisme est responsable de cette organisation.

La Commission a deux activités de programme, soit la conservation et la promotion du patrimoine, en plus des services internes. Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission dans le [Plan ministériel 2018-2019](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2018

l'exercice financier 2018-2019. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont présentés selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

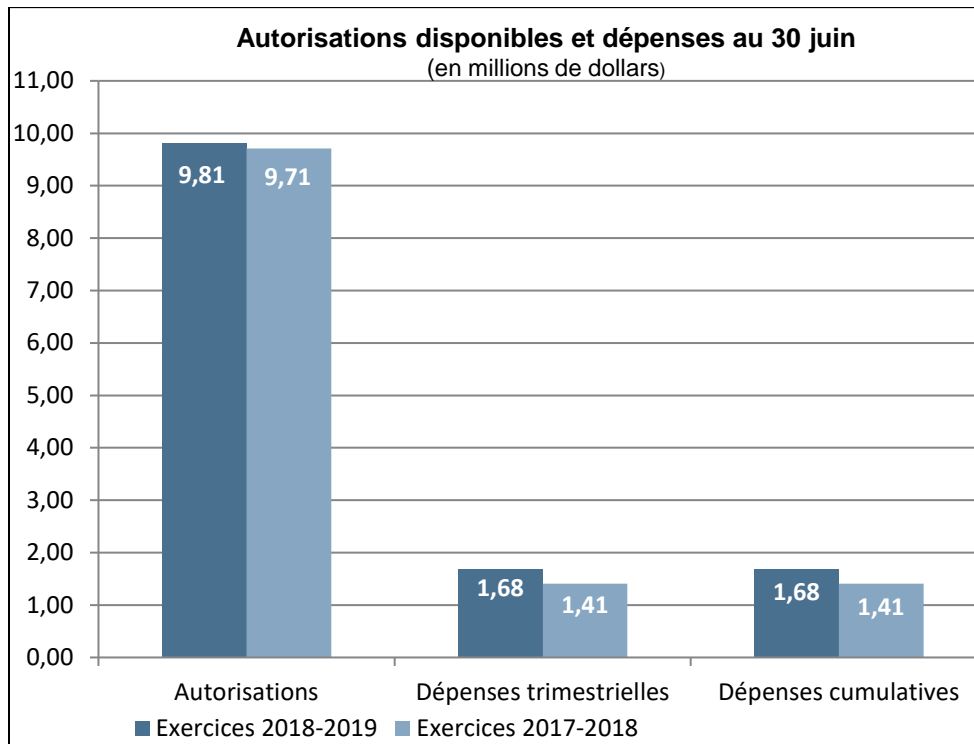
COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2018

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements au niveau des autorisations disponibles pour l'exercice, s'il y a lieu, ainsi qu'au niveau des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 30 juin 2018. Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections suivantes.



COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2018

Variation des autorisations

Au 30 juin 2018, le total des autorisations disponibles pour l'année 2018-2019 a augmenté de 0,10 M\$ en comparaison avec les autorisations au même trimestre de l'exercice précédent, passant de 9,71 M\$ à 9,81 M\$. Cette augmentation est due à une hausse de 0,15 M\$ des autorisations législatives, soit les dépenses à combler par les revenus de la Commission, et à une hausse de 0,06 M\$ des autorisations pour le personnel et le régime d'avantages sociaux des employés (RASE), combinées à une baisse de 0,11 M\$ des dépenses pour des projets d'investissement en santé et sécurité.

État des autorisations au 30 juin * (en millier de dollars)	2018-2019			2017-2018			Variance		
	disponibles	trimestrielles	cumulatives	disponibles	trimestrielles	cumulatives	disponibles	trimestrielles	cumulatives
Dépenses de programme	7 470	841	841	7 521	834	834	-51	7	7
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	342	97	97	343	86	86	-1	11	11
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques	2 000	747	747	1 850	496	496	150	251	251
Autorisations totales	9 812	1 685	1 685	9 714	1 416	1 416	98	269	269

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2018

Variation des dépenses

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 30 juin 2018 a augmenté de 0,27 M\$, passant de 1,41 M\$ à 1,68 M\$, ce qui représente une hausse de 19 %. Les dépenses cumulatives au premier trimestre représentent 17 % des autorisations par rapport à 14 % au 30 juin 2017.

Cette variance s'explique par les éléments suivants :

- La hausse la plus significative est dans l'article courant du personnel qui a connu une hausse de 0,17 M\$, due principalement aux paiements de rétroactivité à la suite de la signature de la présente convention collective et à la hausse de l'achalandage au niveau des activités d'animation, créant ainsi des besoins pour opérer le programme de promotion du patrimoine.
- Dans l'article courant de l'acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages, la Commission a dépensé 0,13 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent à pareille date. Il s'agit des frais prévus pour l'un des projets d'investissement en santé et sécurité, soit l'aménagement de nouveaux locaux pour le personnel de l'administration. Ce projet s'est conclu par le déménagement des employés le 26 juin 2018.
- Un autre projet d'investissement de la Commission s'est poursuivi au premier trimestre de l'année dans le programme de conservation, soit la phase 1 d'acquisition de caméras de surveillance, une mesure de sécurité mise en place dans le cadre du sommet du G7 qui s'est tenu au début du mois de juin. Ceci explique la hausse d'acquisition de matériel et outillage pour un montant de 0,03 M\$.
- Ces hausses sont compensées par des baisses de 0,04 M\$ dans chacun des postes 'information' et 'réparation et entretien', et il s'agit de variations dues à des paiements qui ont été faits en juillet 2018 plutôt qu'en juin l'an dernier, provoquant un décalage qui sera atténué au prochain trimestre. L'écart résiduel provient des autres postes budgétaires qui ont connu de légères variations non significatives pour une hausse totale de 0,02 M\$

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2018

Dépenses par article courant au 30 juin (en millier de dollars)	2018-2019		2017-2018		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Personnel	1 207	1 207	1 038	1 038	169	169
Transports et communications	18	18	11	11	7	7
Information	13	13	50	50	-37	-37
Services professionnels et spéciaux	97	97	106	106	-9	-9
Location	6	6	11	11	-5	-5
Services de réparation et d'entretien	16	16	60	60	-44	-44
Services publics, fournitures et approvisionnements	146	146	131	131	15	15
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	136	136	6	6	130	130
Acquisition de matériel et d'outillage	44	44	3	3	41	41
Paiements de transfert	0	0	0	0	0	0
Autres subventions et paiements	2	2	0	0	2	2
Dépenses totales	1 685	1 685	1 416	1 416	269	269

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2018

Risques et incertitudes

Le principal risque financier pour la Commission est de rencontrer ses prévisions de revenus tirés des stationnements, des activités d'animation et des entrées au Musée. Au 30 juin 2018, puisque la saison estivale n'est pas terminée, la Commission n'est pas en mesure de confirmer si elle va dépasser son objectif de 2 M\$ de revenus pour l'année. Il est à noter que les revenus sont dépensés annuellement pour assurer 90 % des dépenses du programme de promotion du patrimoine, 10 % des dépenses du programme de conservation, et 10 % des projets des services internes.

Voici d'autres risques et incertitudes assumés par la Commission et les stratégies de gestion adoptées pour y faire face :

- Mauvaises conditions climatiques, économiques et sociales :
 - Efforts de promotion pour accroître et diversifier la clientèle;
 - Développement de nouveaux partenariats.

- Mesures de réduction budgétaire et nouvelles pressions financières :
 - Contrôle rigoureux du budget;
 - Suivi des dépenses des services afin de revoir les budgets, les priorités et les opportunités en temps opportun.

- Accidents sur le parc et dommages aux biens de la CCBN :
 - Entretien général de première qualité des lieux;
 - Travaux de réfection réguliers;
 - Prévention sur le terrain et patrouilles par le Service de sûreté.

- Déséquilibre entre les vocations historique et de parc urbain :
 - Analyse rigoureuse de toutes les demandes d'utilisation du territoire en vertu de la Politique d'utilisation du territoire;
 - Favoriser les activités organisées par la CCBN qui sont en lien avec son mandat;
 - S'assurer que l'utilisateur puisse profiter des Plaines sans trop d'entrave ni d'activité organisée par l'externe;
 - Assurer un suivi rigoureux sur le terrain pour veiller au respect du site.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2018

- Conséquences environnementales et nuisance aux usagers lors de chantiers de construction sur le parc et à proximité :
 - Surveillance constante lors des travaux;
 - Rencontres régulières avec les instances concernées;
 - Mise en place de mesures d'atténuation pour protéger le parc et diminuer les nuisances pour les usagers.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Pour l'année 2018-2019, un budget de 0,99 M\$ est alloué pour des projets d'investissement en santé et sécurité sur le territoire de la Commission permettant la réfection des Tours Martello et de la Maison Louis S. St-Laurent, l'aménagement de locaux pour le personnel de l'administration, ainsi que la réfection d'une part du réseau routier. Ces projets ont été réalisés ou le seront tel que prévu. Il n'y a pas de changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes lors du premier trimestre de 2018-2019.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

La version originale a été signée
Par Julie Carignan, le 27 août 2018

Julie Carignan
PAR INTERIM
Adjointe à la gestion des ressources financières

La version originale a été signée
Par Bernard Laquerre, le 27 août 2018

Bernard Laquerre
Directeur de l'administration

Ville de Québec, Québec
27 août 2018